

Le point sur...

Les volumes des salles d'eau



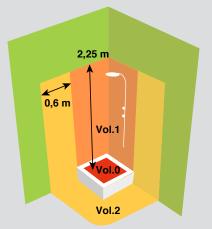
Rappel de la norme

Les luminaires autorisés dans une salle d'eau sont différents selon la zone où ils sont destinés.

Les espaces des pièces humides sont divisés en 3 zones appelées «volume», au delà de ces 3 zones on parle d'espace «hors volume».

Pour toute installation dans une salle d'eau se conformer à la norme NF C 15-100 partie 7-701.

Exemple d'une salle d'eau⁽¹⁾



(1) La hauteur de 2,25m limitant le volume 1 est mesurée à partir du fond du receveur de douche, de la baignoire ou du sol fini d'une douche à l'italienne.

Volume	Classe autorisée	IP autorisée	Alimentation
0	3	≥ X7	TBTS, 12V courant alternatif ou 30V courant continu
1	3	≥ X4 ou ≥ X5 ⁽²⁾	
2	2	≥ X4 ou ≥ X5 ⁽²⁾	230V et disjoncteur différentiel résiduel de 30 mA max.
Hors volume	Tous les luminaires y sont autorisés. L'alimentation des luminaires des volumes 0,1 et 2 doit être installée hors volume		

(2) ≥ X5 si jets horizontaux possibles lors du nettoyage ou en provenance de la douche.



Les réglettes salle d'eau IP44 de référence

---> Réglette avec prise + interrupteur

Réf. 7673

700 lm 8W 3000 K 130°





✓ Prise 2P+T discrète ✓ Compatible hors volume Existe en blanc (ref. 0695) et en chromé (réf. 7673)

Réf. 0692

1080 lm 12W 4000 K 150°



- Deux couleurs d'embouts inclus : blanc et chrome
- Compatible hors volume



L'encastré spécifique Volume 1

→ Encastré LED CCT

Réf. 0699



- Choix de teinte par
- bouton sélectionneur
- ✓ Dimmable / IP65 / Spot classe 3 / Alim. classe 2
- Recouvrable de matériau isolant en rouleau
- ✓ Mise en série possible jusqu'à 10 spots par alim.
- ✓ Deux anneaux inclus : blanc et noir 3200 K | 60° | 50 000 H